

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze du mois de décembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 30 novembre 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 25 Absents excusés : 13 Absents : 2 Votants : 27 dont 2 pouvoirs
---	---

PRESENTS : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHOT Sébastien (suppléant) ; M. BLANQUART Gérard (suppléant) ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; M. BUSSON René (suppléant) ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DABIN Pierre (suppléant) ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JOZEAU Jacky ; M. MONTIBERT Jean-Paul (suppléant) ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; M. RENAUD Denis ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. DORET Michel est remplacé par M. BLANQUART Gérard ;
M. FUZEAU Bruno est remplacé par M. MONTIBERT Jean-Paul ;
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;
Mme RICHARD Françoise est remplacée par M. BUSSON René ;
M. JEUDI Daniel est remplacé par M. DABIN Pierre ;
M. WOJTCZAK Richard est remplacé par M. BICHOT Sébastien ;
Mme NOLOT Monique a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. DANGER Jean-Louis ;
M. AIGUILLON Mickaël ; M. CESBRON Patrice ; M. LIGNE Alain ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel.

ABSENTS : M. CHAUVIN Hervé ; M. MOTARD Jérôme.

Secrétaire de séance : M. CHEVALLIER Jérémy .

FINANCES - BUDGET PRIX DE L'EAU 2024

Monsieur le président rappelle que comme chaque année le prix de l'eau de l'année N+1 doit être réévalué au regard des résultats simulés de l'année 2023 et des dépenses et recettes prévues en fonctionnement comme en investissements pour l'année suivante.

Monsieur le président rappelle que l'excédent de la section de fonctionnement diminuant chaque année, l'autofinancement des projets d'investissements devient de plus en plus restreint alors même que les programmes de travaux sont de plus en plus importants (château d'eau, usine, renouvellement de canalisations)

Même si la conjoncture économique a une tendance à la stabilisation voir à la légère diminution (exemple : énergie), certains postes de dépenses sont augmentation comme par exemple le marché assurance (véhicules : + 100% ; dommages aux biens : + 100%) ainsi que le marché de pièces passé en mars 2023 qui présente une augmentation de 20%.

La politique nationale de sensibilisation à l'usage des ressources et des consommations ainsi que l'année 2023 humide n'ont pas favorisé la vente d'eau alors même que les recettes du SEVT portent essentiellement sur les volumes vendus. (-6% de volumes consommés entre 2022 et 2023)

En parallèle à cela, nous faisons face depuis quelques années à des impayés croissants.

Monsieur le président, après avoir présenté à l'assemblée les simulations financières réalisées pour l'année 2024, explique qu'afin d'équilibrer les comptes, certains investissements devraient être revus à la baisse et d'autres devraient être reportés.

Parallèlement, il est également proposé à l'assemblée une augmentation des abonnements et des tarifs de l'eau dont le détail est présenté ci-après :

Propositions 2024 :

En € HT	SEVT	
	2023	2024
ABONNEMENT ANNUEL		
Compteur Ø 15 à 20	40.00	50.00
Compteur Ø 30 à 65	70.00	80.00
Compteur Ø > à 80	106.00	116.00
Abonnement industriel (compteur > Ø 80 et consommation > 50 000 m³)	2 350.00	2 350.00
PRIX DU M3 USAGE INDUSTRIEL	1.16	1.30
PRIX DU m³ USAGE DOMESTIQUE	1.74	1.95
Prélèvement à la ressource €/ m³	0.06	0.06
Redevance pollution €/ m³	0.30	0.30

Evolution 2023 / 2024 pour une consommation domestique de 120 m³ en € :

Postes	2023	2024	Ecart
- Abonnement	40.00	50.00	+10.00
- Consommation de 120 m3	252.00	277.20	+25.20
- Total HT	292.00	327.20	+35.20
- TVA 5.5%	16.06	18.00	+1.94
- Total TTC	308.06	345.20	+37.14

- Vu l'exposé du Président ;
- Considérant la nécessité pour le SEVT de répondre à ses obligations réglementaires, de pérenniser un bon niveau d'investissement, et de sécuriser l'alimentation en eau potable des populations ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité (26 pour, 1 abstention) des membres présents et représentés :

- ✓ ADOPTE les tarifs de l'eau tels que présentés ci-dessus pour l'année 2024 ;
- ✓ PRECISE que la facture 2024 continuera à faire ressortir la redevance prélèvement sur la ressource versée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- ✓ PRECISE que ces tarifs seront applicables au 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.



